

**COUR DU BANC DE LA REINE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**DIVISION DE LA FAMILLE**

Ⓜ **CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE \_\_\_\_\_**

ENTRE:

\_\_\_\_\_  
REQUERANT

-et-

\_\_\_\_\_  
INTIME

**RÉPLIQUE  
(FORMULE 72E)**

Ⓜ 1. Le requérant admet les allégations des paragraphes  
\_\_\_\_\_ de la réponse.

Ⓜ 2. Le requérant nie les allégations des paragraphes  
\_\_\_\_\_ de la réponse.

Ⓜ 3. Le requérant ignore les faits allégués aux paragraphes  
\_\_\_\_\_ de la réponse.

Ⓜ 4. Le requérant ajoute ce qui suit :  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
*(Énoncer dans des paragraphes numérotés et distincts chacune des allégations de fait déterminant sur lesquelles est fondée la réplique).*

FAIT à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20\_\_.

Ⓜ \_\_\_\_\_  
Requérant  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## NOTES DE BAS DE PAGE

1. Inscrivez le numéro de dossier du tribunal indiqué sur les documents que vous avez reçus.
2. Indiquez le lieu où a été déposée la requête en divorce. Il sera inscrit sur les documents que vous avez reçus.
3. Indiquez le numéro des paragraphes correspondant aux affirmations de la requête en divorce avec lesquelles vous êtes en accord. Par exemple, si le paragraphe numéro 3 allègue : « Nous nous sommes mariés le 1<sup>er</sup> octobre 1999 à Fredericton, au Nouveau-Brunswick », vous pouvez indiquer que vous êtes d'accord avec ce paragraphe s'il est conforme à la vérité.
4. Si vous êtes en désaccord avec des paragraphes de la requête en divorce, indiquez quels sont ces paragraphes à l'aide de leur numéro. Ne donnez pas les raisons de votre désaccord, n'indiquez que le numéro des paragraphes avec lesquels vous êtes en désaccord.
5. Si certains paragraphes de la requête en divorce allèguent des faits que vous ignorez, indiquez quels sont ces paragraphes à l'aide de leur numéro.
6. Si vous possédez des renseignements pertinents à la requête en divorce, décrivez chaque fait dans des paragraphes numérotés distincts. Au besoin, utilisez une feuille à part.
7. Signez et indiquez votre adresse postale en dessous.

\*\*Les notes en fin de texte qui figurent sur les formulaires formatés relatifs au droit de la famille ont été rédigées par le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB). Justice Canada a contribué financièrement à la mise sur pied de ce projet. Pour obtenir des renseignements généraux au sujet de la procédure juridique, vous pouvez joindre la ligne d'information sur le droit de la famille au numéro sans frais 1-888-236-2444, ou encore visiter le site Web Droit de la famille NB à l'adresse [www.droitdelafamilienb.ca](http://www.droitdelafamilienb.ca). Pour obtenir des conseils au sujet de votre situation personnelle, veuillez communiquer avec un avocat.\*\*